Un peu d'historique du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Dossier approuvé en Conseil municipal du 7 juillet 2017

Sources

http://portail-mennecy.net/plu-mennecy.html

http://portail-mennecv.net/media/1-rapport-de-presentation-partie-1-et-2.pdf)

http://portail-mennecy.net/_media/1-rapport-de-presentation-partie-3.pdf

http://portail-mennecy.net/ media/1-rapport-de-presentation-partie-4.pdf

https://ville-data.com/nombre-d-habitants/Mennecy-91-91386

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-solidarite-et-renouvellement-urbain-sruLe Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (P.D.U.I.F) (http://www.pduif.fr/-Le-PDUIF-.html)

http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-directeur-de-la-region-ile-de-france-a5197.html (SDRIF)

https://www.legifrance.gouv.fr/ (Loi ALUR)

Quelques données

Population de Mennecy

13980 (Source INSEE) au $1^{\rm er}$ Janvier 2017

14523 en 2019

3867 en 1968

Population de la CCVE

59561 en 2016

Rappel: Le code de l'urbanisme

L'aménagement dans une commune examine tous les aspects liés à l'occupation du sol sur le territoire communal :

- L'affectation prévue des différents espaces urbanisés et espaces naturels,
- La maîtrise des besoins de déplacement,
- La diversité des fonctions urbaines et de l'habitat,
- L'utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux
- La préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des sous-sols, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites et paysages.

Le PLU est contraint par;

le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le PLUI (Intercommunal)

Regional (SDRIF - Schéma Directeur Régional d'Ile de France)

encadre par des lois comme la Loi ALUR (dite Duflot), la loi SRU Solidarite et Renouvellement Urbain - https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-solidarite-et-renouvellement-urbain-sru) ou loi SRU

ou même

Le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (P.D.U.I.F) (http://www.pduif.fr/-Le-PDUIF-.html)

Le PDUIF

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) vise un équilibre durable entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé, la préservation de la qualité de vie, tout en tenant compte des contraintes financières. Il fixe le cadre de la politique de mobilité pour l'ensemble de la région Île-de-France. Il définit, à l'horizon 2020, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour les déplacements tant des personnes que des biens.

Constat:

- Un développement effrayant de l'habitat
- Du bétonnage excessif
- Destruction de parcs privés anciens
- Un tissu urbain décousu qui mène à une perte de lien entre les habitants et les quartiers
- Des embouteillages quotidiens
- L'engorgement de la commune et de la faiblesse des réponses en termes de transports ferroviaire notamment RER D ainsi que sur la desserte en transports en commun , routière et circulations douces, le difficile positionnement de la nouvelle gendarmerie au sein du Champoreux, ...

Attention Fake News!

On entend dire souvent:

« On est obligé de construire, c'est la loi ALUR et le SDRIF qui nous y oblige ! »

Faux!

Loi ALUR ou loi Duflot (Loi de Contrôle des loyers)

La loi cherche aussi à mieux protéger le foncier agricole et les zones naturelles, notamment grâce au PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qui permet aux élus de mieux contenir l'étalement urbain tout en « favorisant la rénovation thermique et la lutte contre les passoires thermiques ». Critiquée par les professionnels du bétonnage, cette loi a été vidée de son sens en 2014. Elle incite à la densification à proximité des gares... mais pas d'obligation !!!

SDRIF

Le schéma directeur régional d'île de France a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace. Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.

LOI SRU

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, couramment appelée loi SRU, est un texte complexe qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. C'est la seule loi qui oblige à construire des logements en France, des logements sociaux !

Son article le plus notoire est l'article 55, qui impose aux communes importantes (plus de 1500 habitants en Île-de-France, et plus de 3500 habitants pour les autres régions), qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, de disposer d'au moins 20% de logements sociaux. Ce taux a été porté à 25 % par la loi du 18 janvier 2013 «relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social», dite loi Duflot .

Rien n'oblige Mennecy à s'urbaniser toujours plus!